

**CAPN n°4
Inspecteur**



**La CFE-CGC à vos
côtés pour vous
aider et soutenir
votre dossier**



**Du 29 novembre au 6 décembre 2018
Choisissez vos représentants à la Commission
Administrative Paritaire Nationale
des inspecteurs**

**Nous sommes en 2018.
Tous reconnaissent partout votre
compétence.**

TOUS ? NOOON !!!

Car l'irréductible DGFIP résiste encore et toujours ...

**Et la vie des légions des 20 000 inspectrices et
inspecteurs des Finances Publiques n'a rien de facile !**

**Vous vous sentez déclassé(e), démotivé(e),
infantilisé(e) ?**

Vous n'avez aucune perspective professionnelle ?

Ensemble, battons-nous !

Votez CGC aux élections professionnelles de 2018 !

Pourquoi voter CFE-CGC ?

Notre syndicat est apolitique, laïc, constructif et indépendant.

Il est représentatif au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat et au Conseil commun de la Fonction publique qui débattent des sujets suivants : statuts, grilles indiciaires, évolution des emplois, retraites, télétravail ...

La CGC a été signataire du dispositif parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) car synonyme d'avancées pour les personnels.

La CGC ? Une démarche syndicale constructive et utile :

- Refus de la politique de la chaise vide, avis opposé à l'administration si nécessaire, mais sans posture doctrinaire.
- Une pratique syndicale qui repose sur l'efficacité et le dialogue social.
- A votre écoute et engagée à siéger pour soutenir vos demandes auprès de l'administration.

En votant pour la CFE-CGC, vous vous donnez des moyens d'action supplémentaires pour défendre vos droits.

Nos revendications :

Revoir intégralement le système des promotions des Inspecteurs

- Abandonner la limitation à trois ans du séjour dans le vivier IDiv et en conserver le bénéfice jusqu'à la prise du grade.
- Appliquer le déroulement de carrière sur deux grades sans distinction entre recrutement par concours interne et externe.
- Pouvoir prolonger le détachement sur statut d'emploi « Inspecteur spécialisé » tant que la mission continue d'être exercée.
- Créer une filière de promotion spécifique et attractive pour les carrières informatiques associée à une formation adaptée pour réduire l'externalisation des tâches.
- Garantir des conditions de reclassement favorables et le régime indemnitaire aux Inspecteurs comptables perdant leur poste suite à fusion de postes.

Permettre l'exercice de responsabilités opérationnelles à celles et ceux qui le souhaitent.

- Permettre l'exercice de toutes les fonctions dévolues en théorie aux Inspecteurs : conduite de projets, management d'équipes, expertise...
- Accompagner les mobilités fonctionnelles par une formation renforcée et l'appui de la hiérarchie.
- Améliorer et élargir le champ du régime indemnitaire des Inspecteurs qui encadrent des équipes, pour tout poste à responsabilité humaine.
- Valoriser l'encadrement effectif par des Inspecteurs de stagiaires ou d'apprentis par l'octroi d'allègement de charges de travail, de récupération horaires ou d'indemnités.

Améliorer les conditions de travail et la prise en compte de toutes les difficultés d'exercice de nos missions.

- Supprimer le projet de dispositif de « suivi de compétences ».
- Attribuer une prime ou une indemnité aux Inspecteurs exerçant des missions reconnues comme particulièrement difficiles ou complexes.
- Favoriser et élargir le télétravail sur la base du volontariat.

Sensibles à nos valeurs et à nos revendications ?

Votez et faites voter CFE-CGC !